

# VILLE DE NOISIEL

**DIRECTION DES FINANCES ET MARCHES PUBLICS**  
**SECTEUR DES FINANCES – UNITE REGIES CENTRALISEES**  
REF : APB

ARR2014\_0149

## ARRETE

**OBJET : CESSATION DE FONCTIONS DE JUDICIAEL MONTATA EN QUALITE DE MANDATAIRE DES SOUS-REGIES CENTRALISEES DE RECETTES – MILIEUX OUVERTS**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret 2008-227 du 5 mars 2008,

VU l'arrêté ministériel en date du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU l'instruction ministérielle du 21 avril 2006,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2008 fixant les indemnités de responsabilité allouées aux régisseurs des régies de recettes et/ou d'avances,

VU l'arrêté du 3 mai 1994 instituant une régie de recettes groupée pour l'encaissement des produits des restaurants scolaires, des études dirigées, ....., modifié,

VU la décision n°D09-47 en date du 1<sup>er</sup> avril 2009 portant avenant visant d'une part à permettre l'encaissement des produits des restaurants scolaires, des études dirigées, de l'école multisports et des centres de loisirs et d'accueil hors vacances scolaires, d'autre part à changer l'appellation de la régie qui devient Régie du Guichet Unique,

VU la décision n°D11-62 en date du 16 juin 2011 portant avenant visant à changer l'appellation de la régie Guichet Unique qui devient régie centralisée de recettes, et à étendre les modes de règlement au paiement en ligne,

VU la décision n°D11-145 en date du 11 Octobre 2011 portant constitution des sous-régies centralisées de recettes pour les Milieux ouverts (Centres Arc-en-ciel) et le Centre de préados des Totems,



# VILLE DE NOISIEL

Suite 1 de l'arrêté N°ARR 2014\_ 0149

Portant Cessation de fonctions de Judicaël Montata en qualité de mandataire des sous-régies centralisées de recettes – Milieux ouverts

**VU** la décision n°DEC2012\_0226 en date du 21 décembre 2012 portant Avenant n°1 aux sous-régies centralisées de recettes pour les Milieux ouverts (Centres Arc-en-ciel) et le Centre de préados des Totems, visant à étendre les produits pouvant être encaissés par les sous-régies centralisées de recettes pour les Milieux ouverts (Centres Arc-en-ciel) et le Centre de préados des Totems, aux produits des séjours,

**VU** l'arrêté n°ARR2013\_0003 en date du 21 décembre 2012 portant nomination notamment de :  
- Monsieur Judicaël MONTATA,  
en qualité de mandataire sur l'ensemble des sous-régies centralisées de recettes – Milieux ouverts,

**VU** l'avis conforme du Comptable public en date du 6 août 2014,

**CONSIDERANT** que Monsieur Judicaël Montata a cessé ses fonctions d'animateur à la Ville de Noisiel, le 14 février 2014,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Il est mis fin aux fonctions de mandataire des sous-régies centralisées de recettes – Milieux ouverts, de Monsieur Judicaël MONTATA, avec effet au 14 février 2014.

**ARTICLE 2 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- A l'intéressé.

Chargés, chacun pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de sa notification aux intéressés.

Fait à Noisiel, le - 6 AOUT 2014

Le Comptable Public  
Pour avis conforme du 6 août 2014.

Le Maire  
Daniel VACHEZ

Pour le Maire empêché, et par suppléance,  
Le Premier Maire Adjoint,

Anasthasio DIOGO.



# VILLE DE NOISIEL

Suite 2 de l'arrêté N°ARR 2014\_ 0149

Portant Cessation de fonctions de Judicaël Montata en qualité de mandataire des sous-régies centralisées de recettes – Milieux ouverts

Le régisseur titulaire  
Martine BINOIS  
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

*Absente*

Le régisseur suppléant  
Muriel BARREAU  
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

*Vu pour acceptation  
Barreau*

Le mandataire  
Judicaël MONTATA  
Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

*N'est plus agent  
de la collectivité*

Transmis au représentant de l'Etat le Notifié aux intéressés le 14 AOUT 2014 Affiché ou publié le 14 AOUT 2014
--

